



Studio
ANGIEPOLEUSE
POLE DANCE

DROIT À L'IMAGE ENFANTS MINEUR / MAJEUR SAISON :

Nous pouvons être amenés à utiliser des photos ou vidéos des danseurs/ danseuses pour le **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE**

- Pour le site Internet
- Pour la presse locale
- Pour les photos ou vidéos prises au studio ou lors d'un événement

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents des élèves mineurs ou celle des élèves majeurs pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée »

«toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... »

«c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »

S'agissant de mineur, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo ou vidéo, ne pourra être publié sur le web ou tout autre support sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables...)

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir compléter le talon réponse afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AU STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE

Mme, M. :

Parent(s) responsable(s) de l'élève :

Je soussigné(e) (dans le cas d'un élève majeur)

J'autorise le **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** à utiliser des photos ou des vidéos pour des manifestations et animations sportives et diffusion sur le site de l'école www.teamangiepoleuse.fr

Je n'autorise pas le **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** à utiliser des photos ou des vidéos pour des manifestations et animations sportives et diffusion sur le site de l'école www.teamangiepoleuse.fr

Date :

Fait à :

Nom et prénom de l'adhérent(e) et parent(s)

Mention *lu et approuvé*

La Présidente

Mme PANNUNZIO Létitia



Studio
ANGIEPOLEUSE
POLE DANCE